

Conférence Permanente du SRDE
1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

I - Bilan sur la mise en œuvre des avis et des missions d'enquête décidés lors des Conférences Permanentes du 24 mai 2006 et du 25 octobre 2006

Missions d'enquête

- Finalités de l'intervention publique dans l'économie, les critères et les indicateurs.....p.6
- Commande publique et BTP,.....p.9
- Aider l'anticipation, clé de la réussite économique..... p.12
- Sécurité-Emploi-Formation,.....p.14
- Conférence permanente du commerce,..... p.17

Avis

- Accompagner la création et la transmission d'activités,p.20
- Placer l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités pour accélérer la mutation de l'économie régionale.....p.23
- Repenser l'action économique du Nord-Pas de Calais à l'international,.....p.27
- Promouvoir une région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires,p.32
- Mobiliser et coordonner les outils financiers au service du développement économique régional,..... p.34

- Faire du Nord-Pas de Calais une région hautement avancée dans les technologies de l'information et de la communication,.....p.37
- Le Nord-Pas de Calais : La Créativallée,..... p.40

II - Avis

- Programme Régional de Développement de l'Artisanat.....p.44

III - Relevé de décisions.....p.52

- | -

**Bilan sur la mise en œuvre des avis et des missions
d'enquête décidés lors des Conférences Permanentes
du 24 mai 2006 et du 25 octobre 2006**



Schéma Régional
de Développement
Economique

Mise en œuvre du Schéma Régional de
Développement Economique

Conférence Permanente du 1^{er} juin 2007

MISSION D'ENQUETE SUR LES FINALITES DE L' INTERVENTION PUBLIQUE DANS L'ECONOMIE, LES CRITERES ET LES INDICATEURS

Objectifs

La construction du Schéma Régional de Développement Economique pose en préambule la question de la finalité de l'intervention publique dans l'économie. La réponse à cette question n'est pas évidente. Nous devons nous appuyer sur l'histoire industrielle de la région et en tirer les leçons pour inscrire le Nord - Pas de Calais dans une logique de développement durable.

Le Schéma Régional de Développement Economique propose de placer l'homme au cœur de toutes les ambitions. Pour cela, cinq principes doivent être observés :

- 1) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de n'accompagner sur le plan financier que les projets économiques solides comportant un volet social et environnemental de qualité.
- 2) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe d'une approche par pôles d'excellence économique pour tous les territoires de la région.
- 3) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe du maintien de l'effort de la Région dans les domaines de l'Environnement et de la Santé.
- 4) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie (formation initiale puis formation continue).
- 5) Le Schéma Régional de Développement Economique doit assurer la prise en compte des intérêts de chacun et l'ouverture de la parole à tous.

Résultats attendus

Une mission d'enquête sur les finalités de l'intervention publique dans l'économie, les critères et les indicateurs a été lancée. Cette mission d'enquête comporte deux temps :

- Le premier temps a pour objectif de réexaminer les finalités de l'intervention publique dans l'économie à l'aune des objectifs affichés dans le SRDE.
- Le deuxième temps vise à explorer les modes opératoires, les critères et les indicateurs qu'il est nécessaire de mobiliser pour que l'action soit en accord avec les finalités établies lors de la première phase.

Etat d'avancement

Les conclusions de la première phase de la mission d'enquête ont été présentées à la 1ère conférence régionale pour l'emploi et le développement économique, le 26 janvier dernier.

A l'issue de la première phase, les finalités de l'intervention publique sont mieux précisées.

Les travaux de cette première phase ont permis de qualifier les finalités de l'intervention publique, en précisant « qu'il s'agit d'orienter le développement économique de manière à atteindre l'ensemble des *biens communs* (1) sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord, lorsque nous délibérons collectivement au sujet de ce qui est « bon et bien » pour les hommes et les femmes de notre époque et de notre région. Autrement dit, la perspective d'un développement humain durable passe par la réalisation d'un certain nombre de *valeurs*, la poursuite de certains bienfaits ou la production et l'organisation de rapports sociaux de qualité que l'on peut appeler des biens communs (et dont une grille indicative, dite « flexible » a pu donner un aperçu) ».

Au delà de cet éclaircissement, l'apport essentiel de la mission d'enquête a consisté à comprendre que l'orientation du développement vers ces biens communs ne pouvait pas (ou plus) se faire par un « développement séparé » de l'économique d'un côté, et du social - environnemental de l'autre. Il a clairement été formulé que l'enjeu est d'inscrire les biens communs au cœur même du processus de création de la valeur ajoutée.

Ces finalités nouvelles requièrent un nouveau modèle d'action.

Ceci a conduit la mission d'enquête à tracer les contours d'un nouveau mode opératoire (d'un nouveau modèle d'action alliant les pouvoirs publics et les acteurs du développement) adapté à ces finalités, et capable de tenir l'enjeu de l'inscription des biens communs dans le cours ordinaires des activités économiques.

Le modèle d'action proposé consiste à réunir les parties prenantes « concernées ou qualifiées » par un enjeu ou un problème de développement (enjeu et problème perçu comme cardinal par des acteurs clés du développement), en vue de constituer un collectif de développement à même de résoudre ce « problème ». L'objet de ce collectif de développement est d'apporter une *solution de progrès* au problème identifié en mettant en avant les bonnes pratiques, en discutant de son efficacité simultanément au regard de la solution apportée au problème posé *et* à l'aune des biens communs poursuivis (en quoi s'agit-il précisément de bonnes pratiques ?).

Le nouveau mode opératoire repose sur l'hypothèse de « la maîtrise du quatrième facteur ».

La conduite de ce type d'opération de développement, à travers une gouvernance située (autour d'un enjeu) et calibrée (avec les bons acteurs) doit favoriser la

mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques dont l'accumulation et la mise en forme constituera une ressource majeure. C'est du moins l'hypothèse faite par les membres de la mission d'enquête. L'opérationnalité du nouveau modèle d'action préconisé repose donc sur la faculté de « maîtriser cette sorte de 4ème facteur de production, que l'on nomme parfois l'intelligence collective (et que la mission a désigné par les termes de capital cognitif collectif).

L'objectif principal de la deuxième phase qui va démarrer est de mettre à l'épreuve le modèle d'action qui vient d'être présenté.

L'objectif de la deuxième phase de la mission est d'expérimenter le modèle d'action proposé, tout en cherchant à préciser davantage l'économie globale (sa rationalité) ainsi que la méthodologie à suivre. Il s'agit de faire en sorte que ce modèle d'action devienne applicable à une échelle d'action significative du point de vue de l'efficacité recherchée par les pouvoirs publics (et attendue par les acteurs du développement).

L'expérimentation portera sur deux opérations de développement qui serviront de prototype au modèle d'action que l'on cherche à éprouver. L'objectif est de vérifier qu'une opération de développement constitue bien le mode opératoire adéquat pour intégrer les biens communs au cœur de la valeur ajoutée produite et que le principe d'efficacité de ce mode opératoire réside dans la constitution d'un actif spécifique au sein du collectif de pilotage de l'opération.

Le livrable de cette deuxième phase prendra la forme d'un « énoncé des règles de la méthode » exposant les enseignements généraux que l'on aura pu tirer de ces prototypes concernant la « bonne manière » de conduire ce type d'opération.

MISSION D'ETUDE SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET LE BTP

Dans la perspective d'anticiper les évolutions d'un secteur d'activité, **une mission d'enquête sur la commande publique et le BTP a été lancée**. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 28 juin dernier.

L'objectif de cette mission d'étude est d'examiner comment la commande publique, c'est à dire les collectivités territoriales, peut contribuer à la création d'emplois dans le secteur du BTP. Comment mobiliser le partenariat public - privé et activer la clause d'insertion sur cet objectif ?

Le constat de départ est que les entreprises du BTP sont confrontées à des difficultés de recrutement. De nombreux appels d'offre lancés par des collectivités territoriales sont par exemple infructueux, notamment les lots concernant l'innovation.

Le déficit d'image dont souffrent les métiers du BTP et la grande difficulté à orienter les jeunes vers ces formations sont généralement avancés pour expliquer cette pénurie de main d'œuvre.

La mauvaise image des emplois dans le BTP serait quant à elle est liée à la nature des emplois (métiers d'exécution), aux conditions de travail difficile (pénibilité, risques permanents), à des salaires peu attractifs, aux faibles perspectives de carrière dans ces métiers...Mais qu'en est - il exactement ?

Le développement des nouvelles technologies de la communication (domotique...) et la préoccupation croissante de l'environnement (gestion de l'énergie, du bruit, des déchets...) vont exiger dans le futur des nouvelles compétences. L'offre de formation est - elle adaptée aux évolutions du marché, comment faut-il la faire évoluer ? Un premier travail de repérage a déjà été effectué dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Formations qu'il conviendrait de verser au débat.

Il a également été souligné que La Région, l'Etat, et la branche du BTP se sont engagés dans une démarche commune, qui s'est traduite par une convention d'objectifs et de moyens, en faveur du développement de l'apprentissage et à coordonner leurs politiques afin que le secteur du BTP puisse contribuer plus efficacement à la dynamique économique de la région. Qu'en est - il exactement ?

Des propositions ont été faites visant par exemple à réfléchir sur de nouvelles formes d'organisation du travail (groupement d'employeurs..) ou à imaginer un dispositif permettant aux petites entreprises de disposer d'un "centre de ressources".

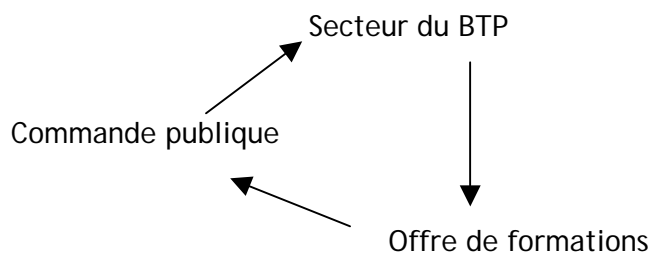
Toutefois, avant d'aller plus loin, les membres du comité de pilotage ont convenu de la nécessité d'objectiver le constat. Au terme de la réunion, il a donc été décidé :

- d'associer à la réflexion les professionnels du BTP
- de collecter l'ensemble des travaux disponibles

La seconde réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 3 octobre dernier dans les locaux du Lycée des Travaux Publics de Bruay La Buissonnière. Conformément à la décision prise lors de la réunion d'installation du 28 juin dernier, le comité de pilotage a été ouvert aux professionnels de la branche. Ceux - ci ont d'ailleurs répondu présents.

En introduction de la réunion, Pierre MOREAU a rappelé les objectifs de la mission d'étude. Il ne s'agit en aucune manière de faire une énième étude sur le BTP mais bien d'examiner comment le secteur du BTP peut répondre à la commande publique et à contrario comment la commande publique peut apporter une réponse aux

préoccupations de la profession. La mission d'étude s'intéressera donc au triptyque suivant :



Il souhaite que les résultats et conclusions des travaux trouvent une traduction opérationnelle sous la forme de plan(s) d'actions et participent à la dynamique du pôle d'excellence du BTP porté par le Béthunois.

Les professionnels de la branche ont insisté sur les différentes opérations d'information et de sensibilisation menées - pour faire connaître la diversité des métiers (coulisses du BTP, Batifolies, ateliers du mercredi...) - qui traduisent leur volonté de faire évoluer l'image du secteur et ainsi donner envie aux jeunes de choisir cette voie professionnelle.

Une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et la branche du Bâtiment et Travaux Publics est d'ailleurs en passe d'être signée afin de favoriser le développement de l'apprentissage et de coordonner leurs politiques afin que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics puisse contribuer efficacement à la dynamique économique de la région.

L'existence de perspectives de carrière dans la branche a été soulignée ; un manoeuvre peut devenir conducteur de travaux et le titulaire d'un CAP peut devenir chef d'entreprise. Il a toutefois été mentionné que beaucoup de salariés changeaient d'entreprise pour faire évoluer leur salaire.

De manière générale, les professionnels de la branche ont précisé leurs attentes par rapport à la commande publique :

- utilisation du nouveau code des marchés publics et notamment l'allotissement
- mutualisation des opérations de communication
- trouver des solutions en matière de transmission d'entreprises
- générer des travaux (exemple du programme d'isolation des toitures ISOLTO)
- lisser les programmes de formation financés par le Conseil Régional

Concernant les marchés publics, la proposition d'une expérimentation pour aider les maîtres d'ouvrage à répondre aux cahiers des charges a été faite. La question de la formation apparaît comme un enjeu important, qu'ils s'agissent des chefs d'entreprise comme des salariés, pour leur permettre notamment de monter en compétence. L'existence d'une offre de formation proposée notamment par la chambre des métiers du Pas de Calais aux chefs d'entreprise pour répondre aux appels d'offre et par l'AREF aux salariés a été rappelée. Le problème du manque de temps disponible pour suivre ces formations a également été pointé.

L'amélioration de l'image de la profession broyée par les professionnels de la branche ne doit toutefois pas être l'arbre qui cache la forêt ; tous les salariés n'en profitent pas.

Le BTP se caractérise en effet par un recours important à l'intérim. Ils étaient à titre d'illustration près de 15 000 en 2004 pour 74 000 salariés permanents. Les difficultés pour lisser la commande publique ont été avancées pour expliquer cet appel important aux intérimaires.

Par ailleurs, 90% des entreprises du BTP sont des entreprises artisanales. La question d'un centre de ressources a été posée.

Les professionnels de la branche ont suggéré de faire ressortir le Plan Régional Sectoriel BTP qui n'avait pas abouti comme base de travail.

Au vu des débats de la matinée et pour avancer dans la réflexion, Pierre MOREAU a proposé en terme de méthode la constitution de trois groupes de travail :

- un groupe de travail sur la communication
- un groupe de travail sur la formation et l'emploi
- un groupe de travail sur la commande publique et les marchés publics

Pierre MOREAU a souhaité que ces trois groupes de travail se réunissent simultanément dans un même lieu sous la forme d'un séminaire d'une journée (10h à 16h) de manière à permettre une restitution des travaux des groupes de travail à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

La troisième réunion du comité de pilotage s'est réunie le 13 décembre dernier dans les locaux du Conseil Général du Pas de Calais. Ce séminaire avait pour objectif d'identifier dans chacun des trois groupes de travail :

- les parties prenantes
- les besoins

La restitution des travaux de chacun des groupes a été faite en séance plénière. L'implication des membres du comité de pilotage et la qualité de leurs réflexions sont à souligner.

AIDER L'ANTICIPATION, CLE DE LA REUSSITE ECONOMIQUE

Objectifs

Le contexte économique des entreprises régionales est de plus en plus changeant : évolution des technologies, des contraintes réglementaires, des marchés et de la concurrence... Le risque majeur pour les entreprises est le manque d'anticipation de ces évolutions dans leurs activités.

En lien avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes consulaires, la Région propose de construire une politique ambitieuse d'intelligence économique.

Résultats attendus

Cette politique s'appuiera sur les outils existants et sur une coopération forte avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, structuré par un réseau d'experts basé dans les ambassades françaises partout dans le monde.

La bonne articulation devra donc être trouvée entre les dispositifs généralistes et spécialisés, portant non seulement sur la fourniture d'informations mais aussi sur le développement de pratiques d'intelligence économique au sein des entreprises.

Pour sa part, la Région souhaite s'appuyer sur un dispositif très opérationnel de transmission d'informations aux chefs d'entreprise, après un diagnostic spécifique à chaque entreprise.

Il est proposé, avec l'appui des acteurs locaux, de mailler le territoire régional par l'implantation d'antennes sectorielles, en lien avec les pôles d'excellence propres à chaque zone.

Etat d'avancement

Pour trouver la bonne articulation entre les dispositifs généralistes et spécialisés, **une mission d'enquête sur la veille économique a été lancée.**

La problématique de la mission couvre les trois champs suivants :

- 1) **l'anticipation des difficultés des entreprises**
- 2) **l'intelligence économique**
- 3) **l'intelligence territoriale**

Son objectif est de dresser un état des lieux des dispositifs existants et de formuler des recommandations en la matière. De nombreuses initiatives existent en effet dans la région :

- nombreux sont les acteurs qui disposent d'informations sur les problèmes rencontrés par les entreprises (services de l'Etat, les chambres consulaires, les collectivités territoriales, le Conseil Régional...)
- nombreux sont les structures qui interviennent dans le champs de l'intelligence économique (Euradit, Arist, Vigilances...)
- nombreux sont les territoires qui dans la région souhaitent ou ont déjà mis en place

un système d'information territorial ;

Il apparaît donc nécessaire d'articuler et de coordonner l'ensemble des outils et dispositifs existants. Les différentes réunions des groupes de travail mise en place dans le cadre de cette mission ont été l'occasion de procéder à un certain nombre d'auditions :

◆ *sur l'intelligence territoriale :*

- Thierry FERRARI de l'ADIT ;
- Le portail d'information et de veille économique régional (PIVER) par Arnaud DEGORRE de l'INSEE ;
- Les études Sept par Olivier VERHAEGHE de la CRCI ;
- ACSEL par Olivier LOQUET de la Banque de France ;

◆ *sur l'intelligence économique :*

- Vigilances par Franck TOGNINI ;
- L'ARIST par Philippe DOMINO ;
- Euradit par Jean Paul BLANC ;
- Orise par Yasmine LEFEBVRE ;

◆ *sur l'anticipation des difficultés des entreprises :*

- Hubert CHEVRE, Secrétaire Permanent du CODEFI du Nord ;
- Nathalie POIRET de la CCI d'Armentières - Hazebrouck pour la présentation du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) ;
- Chantal COULANGES, directrice adjointe de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pour la présentation des dispositifs d'accompagnement des mutations économiques de l'Etat, ainsi que la présentation de la C7 du Comité de Coordination Régional Emploi Formation ;
- Christine LENAIN de l'ARACT, association qui porte une opération d'accompagnement préventif des difficultés des entreprises ;

Le départ de la région d'Alain LACROIX, qui présidait le comité de pilotage, a freiné la dynamique de la mission d'enquête. Aussi a - t - il été décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les membres de la mission d'enquête dans leurs travaux.

Mission d'enquête SECURITE - EMPLOI - FORMATION

Objectifs

Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe « *de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie. La formation est un enjeu fondamental qui doit permettre à chaque salarié d'être l'acteur déterminant des nécessaires évolutions de son entreprise au fil du temps. Elle doit être protectrice de ses intérêts lorsque des difficultés surviennent notamment à la suite de la fermeture de l'entreprise...*

Nous devons peser de tout notre poids pour que les hommes et les femmes du Nord-Pas de Calais ne subissent pas, de plein fouet, les cycles de l'activité économique en étant brutalement laissés pour compte...

Dans ce sens et dans le cadre du dispositif novateur que représente le Droit Individuel à la Formation tout au long de la vie, le Conseil Régional s'engage à jouer un rôle moteur auprès des entreprises et de leurs salariés en les aidant à ce saisir pleinement de ce droit...

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des moyens nouveaux afin de sécuriser le plus possible le parcours professionnel de la population active. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion pour le développement du concept de « Sécurité Emploi formation tout au long de la vie », tout en sachant que toute avancée nécessitera une décision législative nationale et européenne ».

La réflexion sur le concept de « Sécurité Emploi Formation » s'inscrit dans quatre idées de base :

- S'adapter en permanence est une condition de survie et de développement d'une entreprise. Cette adaptation ne peut se faire que si les hommes et les femmes qui la composent sont formés pour appréhender ce changement.
- Les modes d'organisation du travail qui s'imposent actuellement apportent de plus en plus de précarité. Ces nouveaux modes de travail ne peuvent s'entendre que si une sécurisation du parcours professionnel se met en place pour permettre au salarié d'être acteur dans sa mobilité. Cela nécessite des revenus et des formations. Cela demande également de réfléchir à la notion de travail pour l'élargir à celle d'activité, qu'elle soit sous la forme d'un emploi au sein d'une entreprise ou qu'elle se définisse par son utilité sociale.
- Les compétences données aux collectivités locales indiquent leurs moyens d'action, que ce soit par la formation, par la rémunération ou par les activités qu'elle soutiennent.
- Néanmoins, ces compétences sont limitées. La question des revenus et de la formation des salariés est d'abord de la responsabilité des entreprises et de l'Etat.

Résultats attendus :

- 1) à partir d'une étude exhaustive, mettre en évidence les coûts réels directs et indirects que fait peser le chômage sur la collectivité, dans le Nord - Pas de Calais et proposer des alternatives,
- 2) effectuer un relevé complet des dispositifs d'insertion, de formation et d'accompagnement à l'emploi et en évaluer l'efficacité pour les bénéficiaires mais aussi le coût pour la collectivité publique,
- 3) proposer des préconisations en termes :

- d'articulation des dispositifs,
- d'organisation d'offre de services au public régional,
- de promotion de la question de la formation au sein des entreprises pour utiliser au mieux l'ensemble des dispositifs (Droit Individuel à la Formation, Valorisation des Acquis de l'Expérience, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Cette mission d'enquête renvoie également à la question de l'anticipation : au mieux les situations seront anticipées, au mieux la formation pourra éviter, autant que faire se peut, les conséquences sur l'emploi.

Une articulation sera trouvée entre les conclusions de cette mission d'enquête et les conclusions de la mission d'enquête qui traite de l'anticipation.

Cette mission d'enquête sera menée en articulation avec la réflexion en cours pour le Schéma Régional des Formations.

Etat d'avancement

Le comité de pilotage de la mission d'enquête s'est réuni les 14 mars dernier.

Le cabinet AMNYOS - J.R. BARTOLI - qui a travaillé de façon approfondie sur le thème de la sécurisation des parcours (notamment pour l'ARF), est intervenu en tant qu'expert. Son intervention a contribué à rappeler que le niveau régional ne peut pas tout faire, mais est peut-être le meilleur émulateur à la fois pour repérer les dysfonctionnements et les enjeux des parcours, là où l'action est partagée de l'ensemble des acteurs, pour initier des plans d'action et intervenir.

Les grands axes du concept de sécurisation des parcours professionnels ont été précisés :

- Il a été admis que la notion de sécurité - emploi - formation faisait appel à la fois à une approche préventive en direction des entreprises et des individus, et à une approche curative visant à permettre une insertion ou une réinsertion la plus rapide possible des personnes.

- La place de l'individu dans les débats liés à la thématique Sécurité-Emploi-Formation : il est nécessaire de mettre l'individu au centre du dispositif et d'améliorer les synergies par rapport à chaque situation individuelle. Cela implique de travailler sur la notion de transférabilité des droits, de droits attachés à la personnes et des conditions à mettre en place pour que ces droits (ceux présentés dans le cadre de l'ANI, DIF notamment) soient utilisables. Pour autant, Il a été souligné qu'on ne pouvait pas reporter la responsabilité entière à l'individu, c'est bien collectivement que nous devons trouver des solutions dans le temps et sur l'espace régional. Toute une culture doit se mettre en place et un certain nombre de dispositifs de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), qui sont également très jeunes, doivent être explorés (dispositifs d'incitation pour les PME, les TPE, les publics particuliers, les priorités...).

- Anticipation, Action économique et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

La question de l'anticipation est très importante pour régler les difficultés majeures liées au recrutement pour les entreprises, à la fois en ce qui concerne les métiers en tension mais également en termes d'explicitation du besoin et des compétences recherchées. Différentes expérimentations ont été menées en région sur le champ de la GPEC et seront étudiées lors des auditions. La question de l'anticipation ne peut

s'entendre que dans un dialogue social constructif entre organisations syndicales et patronales.

La prochaine rencontre de la mission d'enquête aura lieu au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin. Les membres du comité de pilotage ont décidé de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les accompagner dans leur réflexion. L'idée est d'organiser, courant 2007, les auditions des acteurs régionaux porteurs de ces thèmes (DRTEFP, Conseil régional...) et d'étudier les meilleures pratiques mises en place dans d'autres régions françaises. Les préconisations seront remises à la conférence permanente du SRDE de Novembre 2007.

CONFERENCE PERMANENTE DU COMMERCE

Objectifs

Les évolutions du commerce et de l'artisanat représentent une part importante de l'économie régionale et jouent un rôle majeur dans l'équilibre des territoires, notamment dans leurs soutien aux zones les plus fragiles (zones rurales, quartiers urbains en difficulté). Le commerce est au cœur de la renaissance de la ville. Pour que toutes les villes retrouvent leur attractivité, parallèlement à la politique concertée

d'équipement commercial, il faut mettre en œuvre une politique d'accompagnement des entreprises et des centralités commerciales.

Cette politique, centrée sur l'évolution et la professionnalisation des entreprises et des espaces commerciaux en fonction des besoins et de l'évolution des comportements des consommateurs, devrait notamment porter sur les points suivants :

- développement des outils de modernisation du commerce, notamment l'opération « Qualité » qui concerne aujourd'hui plus de 1500 commerces, l'appropriation des TIC par les commerces, la généralisation d'outils de fidélisation, la formation, la transmission d'entreprise,...
- la fédération des entreprises du commerce et la structuration des unions commerciales,
- le développement des synergies commerce - tourisme,
- la mise en œuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

Résultats attendus

La Conférence permanente du SRDE a décidé la création d'une Conférence Permanente du Commerce sous la forme d'une mission d'enquête. Cette mission d'enquête a pour but d'énoncer les principes de ces politiques, de définir les types d'action à mettre en œuvre, de définir des indicateurs de résultats et de constituer la Commission permanente du commerce dont le rôle serait de piloter ces politiques régionales.

Les principales étapes sont les suivantes :

- mise en place à court terme de la Commission permanente du commerce
- élaboration par cette Commission d'un schéma régional de développement commercial à l'image du schéma départemental d'équipement commercial du département du Nord, notamment à partir l'Observatoire régional d'équipement commercial de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et des études qu'elle a réalisées depuis 1993 avec la participation financière de l'Etat et du Conseil Régional,
- élaboration d'un Plan régional d'action pour le commerce traitant notamment :
 - du développement des outils de modernisation du commerce, de l'appropriation des TIC par les commerces, de la généralisation d'outils de fidélisation, de la formation, de la transmission d'entreprise,...
 - de la fédération des entreprises du commerce et de la structuration des unions commerciales,
 - des synergies commerce - tourisme,
 - de la mise en œuvre d'une politique à long terme de valorisation du commerce et de ses métiers.

Etat d'avancement

Le comité de pilotage de la mission d'enquête s'est réuni à deux reprises, le 12 février et le 2 avril derniers.

Une cinquantaine de personnes représentant les collectivités territoriales, les chambres consulaires (CCI et chambre des métiers), les pays, les associations de consommateurs et les partenaires sociaux ont participé le 12 février dernier à la réunion d'installation du comité de pilotage. Cette réunion a été l'occasion de présenter les objectifs de la mission d'enquête et d'arrêter une méthode de travail. Les échanges entre les membres du comité de pilotage ont montré :

- qu'il existe sur le domaine couvert par la mission d'enquête des données et des études en nombre important ;
- que des démarches d'élaboration de schémas ont été engagées à différentes échelles territoriales (départemental, communautés urbaines, communautés d'agglomération...) ;
- qu'il était nécessaire de veiller à la cohérence des travaux de la mission avec les schémas régionaux existants (transport, formation, tourisme, développement économique) ainsi qu'avec les outils d'aménagement et d'urbanisme que sont le SRDAT, la Directive Régionale d'Aménagement Renouvellement Urbain et Maîtrise de la péri-urbanisation, et les SCOTs ;
- que de nombreuses actions de redynamisation des centre - villes ont été mises en œuvre ;

Les membres du comité de pilotage ont décidé de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les accompagner dans leur réflexion, notamment pour l'élaboration des principes du schéma régional de développement commercial et l'élaboration d'un guide méthodologique et d'actions pour le commerce. Ils ont par ailleurs été sollicités pour faire part sur les deux champs de la mission d'enquête (Schéma régional et plan d'actions) de leurs attentes et suggestions.

La réunion du 2 avril dernier a été consacrée à la présentation des schémas de développement et d'urbanisme commercial de Lille Métropole, de l'agglomération d'Arras, de l'agglomération de Dunkerque, du Valenciennois, du Département du Nord et à une première restitution des contributions des membres du comité de pilotage.

La présentation des différents schémas de développement et d'urbanisme commercial a notamment mis en évidence que les critères économique venaient au deuxième plan ; les critères prioritaires sont des critères d'aménagement du territoire, d'où la nécessité qui a été rappelée de prendre en compte les SCOTs.

Les premiers retours des membres du comité de pilotage permettent de dégager quelques pistes, qui devront être approfondies et mises en perspective par le prestataire retenu pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Schéma Régional de Développement Commercial	Plan d'actions pour le commerce
Prendre en compte les attentes des consommateurs	Méthodologie
Préserver l'offre commerciale dans les zones rurales et les quartiers	Unions commerciales
Rechercher de nouvelles voies pour renforcer l'attractivité des centres villes	Politiques d'animations commerciales

Créer des synergies entre le centre et la périphérie	Qualité
Maîtriser le développement de la périphérie et des grandes surfaces	Communication
Prendre en compte le tourisme	Transmission
	Création
	Aide au développement
	Analyse des besoins des territoires en nombre et type de commerce
	Formation
	Tic et commerce électronique
	Aménagement urbain
	Linéaire commercial et locaux commerciaux
	Zones d'activités
	Renforcer la coopération entre élus et commerçants
	Synergie commerce - tourisme

La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au 11 juin à 14h30

**ACCOMPAGNER LA CREATION ET LA TRANSMISSION
D'ACTIVITES**

Objectifs

Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Il y a peu de temps encore, le Nord - Pas de calais apparaissait dans ce domaine très faible eu égard à son poids démographique et économique. Les efforts déployés en 2001 dans le cadre du Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise (PRCTE) portent leurs fruits et la région rattrape son retard.

Aujourd'hui, il faut continuer à s'inscrire dans cette dynamique en poursuivant la sensibilisation de la population à la création, à la reprise et à la transmission

d'entreprises, tout en orientant les candidats à la création vers les structures d'accompagnement. Il faut aussi s'assurer de la qualité de l'accompagnement et du suivi. Il faut enfin contractualiser les actions entre les financeurs et les opérateurs, sur des engagements clairs en termes d'objectifs à atteindre.

La dynamique doit par ailleurs être amplifiée :

- grâce à un effort particulier porté sur la transmission - reprise d'entreprises
- grâce au soutien à l'artisanat qui doit faire l'objet de soins particuliers
- grâce enfin à la volonté de développer une politique innovante de soutien à la création de services de proximité.

Résultats attendus

- 15 000 créations d'entreprises par an, dont 12 000 créations pures fin 2007
- 50% des entreprises accompagnées dans leur création par les réseaux mis en place par le PRCTE
- Augmenter dans tous les territoires de la région la création d'entreprises viables
- Améliorer la pérennité de l'activité des entreprises devant être reprises ou transmises
- Fournir un effort particulier de soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier aux SCOP
- Rencontrer tous les chefs d'entreprises de plus de 55 ans pour les informer des possibilités de transmission

Etat d'avancement

COMMUNICATION

Communication grand public

Le premier trimestre 2006 a été consacré à la poursuite du plan de communication 2005 (supports presse et salon des entrepreneurs à Paris).

La campagne de communication 2006 a été lancée le 11 septembre 2006 à partir de trois supports principaux :

- l'affichage (15 jours) avec un axe prioritaire sur les territoires en déficit de création d'entreprises
- la presse régionale et locale de septembre à fin novembre
- la télévision en octobre, novembre, décembre (spots sur France 3 avant la météo)
- la radio début 2007 (15 jours)
- envoi de 4 000 kits de communication aux prescripteurs et élus locaux
- l'édition de nouveaux outils de communication, affiches et plaquettes à destination des 16/25 ans, En décembre 2006, la campagne sur le Web (exemple site MAPPY, Nordnet) a été lancée sur une durée de quinze jours, renouvelée en mars 2007.

Les sites internet

Le site internet www.jecrée.com a reçu 536 000 visites en 2006 (+ 30% par rapport à 2005), soit

3 700 000 pages vues.

Le site internet www.demainjegree.com destiné aux jeunes , a été créé.

Un site internet dédié à la reprise et la transmission d'entreprise a été lancé le 29 janvier 2007, sous le nom www.jereprends.com (plus de 5 000 connexions en 2 mois)

L'outil Extranet

L'outil extranet est désormais utilisé par la totalité des têtes du réseau du PRCTE.

L'observatoire créé dans le cadre du PRCTE (extranet) va permettre en 2007 de réaliser des études qualitatives sur la pertinence des prestations.

En avril 2007, on dénombre 4 900 abonnés à la lettre d'information du site jegree.com

SOUTIEN A LA CREATION

Au 31 décembre 2006, 12 636 créations ont été réalisées en région Nord- pas de Calais, soit plus de 50% depuis 2003 là où la moyenne des autres grandes régions françaises ne dépasse pas 25%.

Après quatre années historiques en terme d'activités , les premiers chiffres de l'année 2007 montrent dès a présent un taux de progression toujours important : le nombre de créations d'entreprises enregistré en février 2007 en Nord Pas de Calais est supérieur de 16.1% à celui observé en février 2006.

En 2006, plus de 40 % des créateurs repreneurs d'entreprises ont été accompagnés par les organismes consulaires et les boutiques de gestion auxquels il faut ajouter les CLAP, les pépinières d'entreprises....Ce taux d'accompagnement n'a pas d'équivalent en France : aucune autre région française ne dépasse un taux d'accompagnement de 20%. Ce chiffre impacte positivement sur un taux de pérennité des créations d'entreprises et par conséquent sur leur développement .

La prime d'intéressement liée à la pérennité des entreprises a été adoptée en juillet 2006 par la commission permanente du Conseil Régional. Cette prime sera versée aux opérateurs pour chaque entreprise nouvellement créée ou reprise bénéficiant d'un suivi, et pérenne à 1 an puis à 3 ans. Dans ce cadre, un groupe de travail sera constitué afin de rédiger le cahier des charges d'une étude sur la pérennité des entreprises.

SOUTIEN A LA TRANSMISSION

La chambre de métiers et de l'artisanat du Pas de Calais a rencontré individuellement 430 chefs d'entreprise de plus de 55 ans pour les informer sur la transmission. La Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord a sensibilisé 460 chefs d'entreprise. La CRCI a mené 236 rendez vous individuels avec des cédants de PME-PMI représentant 944 heures d'accompagnement dans la cession.

Deux formations auprès de candidats à la reprise d'entreprise vont prochainement démarrer :

- par le CNAM : 45 stagiaires
- pour la reprise d'entreprise artisanale du bâtiment et de la construction : 15 stagiaires.

Les résultats de l'étude sur la typologie des repreneurs d'entreprises dans le Nord Pas de Calais, coordonnée par OSEO BDPME, seront présentés en septembre 2007 lors du salon CREER. Le programme d'actions 2007 s'appuie sur les résultats de cette étude.

SENSIBILISATION

Depuis 2005, les actions de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire ont permis de toucher près de 3 300 élèves de lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel et de Centre de formation des apprentis et un peu plus de 1000 étudiants par an.

**PLACER L'INNOVATION, LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET SA VALORISATION
AU CŒUR DES PRIORITES POUR ACCELERER LA MUTATION
DE L'ECONOMIE REGIONALE**

Objectifs

- Accroître le potentiel régional de recherche publique et privée
- Multiplier les partenariats entre laboratoires, centres technologiques et entreprises
- Poursuivre la sensibilisation, développer et accompagner l'innovation et le transfert technologique au cœur des entreprises
- Faire croître de manière significative le % du PIB consacré en région à la recherche et à l'innovation. L'objectif affiché du sommet de Lisbonne est de 3% du PIB. En 2002 dans le Nord - Pas de Calais, ce taux était seulement de 0,7%
- Passer dans le Nord - Pas de Calais de 180 projets d'innovation en entreprise en 2005 à 260 en 2012, soutenus par des fonds publics (OSEO Nord - Pas de Calais, Conseil Régional, Conseils Généraux, Agence Nationale de la Recherche, Direction Générale des Entreprises...). D'autres indicateurs seront utilisés comme l'augmentation du nombre de chercheurs publics et privés en région, l'augmentation du nombre de brevets...
- Accompagner 5 filières sectorielles : évaluation qualitative de l'innovation et de l'effort de recherche entrepris dans les entreprises, en particulier les effets d'une démarche de réseau et de partenariat entreprises / enseignement supérieur

Résultats attendus

- Construire une meilleure cohérence entre les dispositifs existants au sein d'une « Plateforme Régionale pour l'Innovation et la Valorisation de la recherche ».
- Mettre en place des hommes - relais en charge de la valorisation au sein des universités et organismes de recherche (dans une logique de mutualisation avec les initiatives existantes).
- Construire une offre technologique régionale, au sein de jinnove.com, par le référencement des compétences, des savoir-faire, des technologies et des équipements disponibles dans les établissements et organismes de recherche régionaux mobilisables par les entreprises. Les établissements d'enseignement supérieur de notre région doivent ainsi contribuer à l'innovation et à la promotion de la recherche au sein des entreprises régionales par une mise en réseau de leur potentiel.
- Mettre en place une démarche pro - active, voire commerciale, vers les entreprises pour les encourager à s'engager dans des processus d'innovation. Fin 2006, l'objectif est de soutenir 200 projets d'entreprises et 210 au-delà.
- Mettre en place un Fonds Régional pour l'Innovation incluant un dispositif d'aide favorisant l'émergence et le montage de projets innovants.

Etat d'avancement

Adhésion des acteurs régionaux à la dynamique Plateforme Innovation - Valorisation de la recherche

La gouvernance de la Plateforme est aujourd'hui opérationnelle. Elle repose sur un comité d'orientation, un comité de pilotage et une équipe d'animation, composée de 4 personnes (2 experts et 2 opérationnels), qui poursuit ses rencontres avec les acteurs régionaux de terrain : 18 rencontres se sont tenues en 2006 et 11 pour le premier trimestre 2007, afin de leur présenter les objectifs et enjeux de la Plateforme et de les faire adhérer à la démarche.

Plus récemment, une réunion de travail a été organisée le 05 avril 2007 en présence des acteurs économiques de l'innovation (sectoriels et généralistes) et de la communauté scientifique et académique pour leur présenter l'état d'avancement, la structuration du dispositif et les premières actions de la Plateforme. 45 structures ont répondu présentes à cette réunion : 10 représentants des Pôles de Compétitivité et d'Excellence, 17 personnes au titre des centres de transfert et structures interfaces, 18 représentants des universités, grandes écoles, et grands organismes de recherche.

Les rencontres bilatérales tenues et cette réunion collective permettent aujourd'hui de dire que la logique Plateforme est appropriée par les acteurs régionaux.

Pour aller plus loin, un courrier a été envoyé à plus de 70 Présidents ou Directeurs de structures leur demandant de manifester leur intention à participer à la dynamique Plateforme. Pour ce faire, l'équipe d'animation forme va se rapprocher de ces structures afin de formaliser cette adhésion.

Mise en place des Hommes Relais Valorisation et des Ingénieurs d'Affaires

Un appel à candidatures a été lancé début 2007 auprès des établissements universitaires, grandes écoles et grands organismes de recherche pour identifier des personnes consacrant au minimum la moitié de leur temps de travail à la valorisation de la recherche.

Leur mission première vise à développer le transfert des résultats de la recherche, des connaissances et savoirs faire acquis au sein des laboratoires et centres de recherches en priorité à destination des entreprises régionales.

A la date du 31 mars 2007, 5 candidatures ont été déposées officiellement : 1 par l'Ecole des Mines de Douai, 1 par l'Ecole Centrale de Lille, 1 par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers et 2 par l'Université d'Artois. D'autres candidatures devraient être proposées prochainement par d'autres établissements.

Concernant les ingénieurs d'Affaires, un premier appel à candidatures va être lancé début juin auprès d'un groupe de structures susceptibles de porter la fonction, sur la base d'un cahier des charges défini et disponible. Ces personnes auront pour mission de renforcer l'accompagnement individuel des porteurs de projets d'innovation, en identifiant et en coordonnant l'intervention des ressources humaines et financières nécessaires au bon déroulement du projet et/ou de convaincre les chefs d'entreprise d'investir dans l'innovation et de commercialiser les capacités d'innovation et de recherche de la région.

Construction de l'offre technologique régionale

Concernant la construction de l'offre technologique régionale, le recensement des centres de ressources et d'expertise scientifique et technologique a été engagé début 2007. Un retour des dossiers de demandes de labellisation est prévu pour le 15 mai 2007.

Le référencement des laboratoires, plateformes, centres de mesures et d'essais, centres techniques... disponibles au sein des Etablissements et Organismes régionaux, et leur labellisation sous un sigle unique visent à favoriser et à développer leur utilisation par un nombre croissant d'entreprises et de partenaires, grâce à une meilleure connaissance et surtout à l'assurance d'une qualité de service indiscutable.

La plateforme fera connaître par tous les moyens à sa disposition les Centres labellisés et organisera notamment des actions de promotion (valorisation auprès des pôles d'excellence économiques régionaux, valorisation sur le site Jinnove.com, particulièrement bien consulté par les entreprises...).

Mise en place d'une démarche pro - active

210 projets d'innovation ont été engagés en 2006 pour un montant de 14 375 k€, à rapprocher de l'objectif de 200 fixé pour la fin de l'année 2006. Il est important de signaler que le niveau d'activités en montant a progressé de plus de 30 % par rapport à 2005. L'activité du premier trimestre 2007 fait état d'un niveau d'engagement de 5 148 k€ pour 67 projets.

Mise en place d'un Fonds Régional pour l'Innovation

La Région Nord - Pas de Calais et OSEO innovation travaillent actuellement à la mise en place d'un Fonds Régional pour l'Innovation qui viendra en appui financier à la Plateforme. Ce fonds qui sera co-doté permettra, sur la période 2007 - 2013, de favoriser l'amorçage et l'émergence de projets innovants.

Il pourra également être mobilisé au titre d'autres procédures comme :

- le financement de la faisabilité de projets de création d'entreprises innovantes portés par des personnes physiques (hors PRCTE et incubateurs),
- le financement du recrutement de personnels R&D de bac + 5 à bac + 8 en PME,
- le financement de projets d'innovation dans des thématiques privilégiées comme les Pôles de Compétitivité et les Pôles d'Excellence.

Etablissement du lien avec les Pôles d'Excellence Economique Régionaux

La Plateforme accompagne aujourd'hui 2 Pôles d'Excellence Economique Régionaux : le Pôle « Equipements Automobiles » et le Pôle « Plasturgie » dans la définition et la mise en œuvre de leur plan d'actions innovation - valorisation de la recherche.

Le lien s'effectue également via le déploiement de la base de données des compétences scientifiques et technologiques de jinnove.COM sur les sites internet d'Eurasanté et du Pôle Plasturgie.

Mise en place d'une démarche de communication

La Plateforme va participer à 2 salons en 2007 :

- le salon européen de la recherche et de l'innovation qui va se tenir à Paris en juin 2007 : un stand collectif va être mis en place pour valoriser le potentiel de recherche et d'innovation de la région, en présence des Universités régionales, des Pôles de Compétitivité et d'entreprises innovantes.
- le salon Créer, avec l'organisation du volet innovation du colloque international qui va se dérouler pendant le salon créer qui va se tenir en septembre à Lille.

Par ailleurs, la Plateforme participe au comité de pilotage de la marque « La créativallée » et va lancer une démarche visant à développer la communication autour de l'innovation et de la valorisation de la recherche s'appuyant notamment sur le site jinnove.com qui a reçu déjà plus de 21 000 visites en 2007.

Lancement d'actions collectives

Déjà, 3 actions collectives labellisées Plateforme vont être lancées en 2007 :

- Une action collective dédiée europe, dont l'objectif vise à renforcer la participation des entreprises de la région dans les projets de coopération européens
- Une action collective ciblée sur les Technologies clés 2010, pour préparer, dans le cadre des Pôles d'Excellence et de Compétitivité, les actions visant à développer les technologies nécessaires à la maîtrise des marchés de demain, en liaison avec les laboratoires et centres de ressources.
- Une action collective intitulée « Management de l'Innovation » pour déployer dans les entreprises une organisation favorable au développement de l'innovation. Cette organisation spécifique a fait l'objet d'une mise au point par des entreprises membres de l'Association Management de l'Innovation.

Bilan consolidé des pôles de compétitivité et d'excellence

Le bilan opérationnel de la plate forme est le bilan consolidé de l'ensemble des structures qui la composent : pôles de compétitivité, pôles d'excellence, organismes de recherche, centres de transfert, universités, écoles d'ingénieur...

Les six pôles de compétitivité totalisent, en 2006, 75 projets labellisés, dont 34 ont obtenu un financement.

Les pôles d'excellence s'appuient sur des dynamiques souvent pré existantes à des niveaux très divers : les plus avancés s'appuient sur des actions collectives préexistantes (comme par exemple les éco entreprises, la plasturgie...) ; d'autres sont dans une phase de lancement, comme l'agro alimentaire...

**REPENSER L'ACTION ECONOMIQUE DU NORD - PAS DE CALAIS A
L'INTERNATIONAL**

Objectifs

La politique régionale à l'international repose sur les ambitions suivantes :

- Rester une des premières régions en terme d'investissements étrangers et améliorer la qualité des projets accueillis ;
- Conforter les parts de marchés des entreprises régionales exportatrices et favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs. Il s'agit d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices en région de 200 par an ;
- Développer les relations de coopération bilatérale, notamment avec les pays du Sud et de l'Europe de l'Est.

Résultats attendus

La stratégie définie s'appuie sur plusieurs axes d'intervention :

- L'internationalisation des PME régionales (en s'appuyant sur les pôles de compétitivité ou d'excellence et le réseau CCI international) avec comme objectif d'accompagner 300 à 400 entreprises dans des missions à l'export ;
- La promotion et la recherche d'investisseurs (au travers de NFX et son réseau), avec comme objectifs de créer 2800 emplois via l'implantation d'activités nouvelles ;
- La communication internationale avec la construction d'une image régionale à l'international ;
- Le lobbying européen et la coopération transfrontalière ;
- La coopération décentralisée.

Etat d'avancement

Considérant une atomisation des acteurs et des missions, un manque de concertation, des initiatives diffuses et une absence de visibilité globale, des actions ont été engagées visant à repenser la dynamique et à marquer une rupture avec la précédente organisation en l'articulant autour du SRDE.

L'exercice est engagé et se renforce pour ce qui consiste notamment la création de synergies et d'interfaces entre les acteurs.

On peut noter :

- au niveau consulaire, un réseau qui a aujourd'hui engagé sa restructuration illustrée par la mise en place de CCI International, à ce jour opérationnel dans son fonctionnement.
- pour les pôles d'excellence et de compétitivité, autres partenaires œuvrant pour l'appui à l'internationalisation des PME/PMI, une dynamique est initiée. Elle vise à créer des liens entre eux sur le développement international mais également avec les autres acteurs notamment le réseau consulaire.

→ Appui à l'Internationalisation des entreprises.

- La réforme complète du dispositif consulaire (avec la création de CCI International) et désormais son côté opérationnel ainsi que la nouvelle organisation structurelle (regroupement) ont constitué les préalables indispensables à la mise en chantier d'une convention cadre Conseil Régional / CCI International 2007/2010 aujourd'hui techniquement finalisée.

Cette convention cadre concrétise ainsi la volonté des partenaires d'agir ensemble autour d'objectifs partagés et mutualisés ; cela en lien étroit avec l'action internationale des pôles d'excellence et de compétitivité. Un programme d'actions sera présenté chaque année incluant des objectifs et une évaluation présentée lors des conférences du SRDE.

- Pour ce qui concerne les pôles d'excellence et de compétitivité, la mise en place d'un Forum international des pôles d'excellence est engagé.

L'idée est de les familiariser et/ou de renforcer leur démarche à l'international, de créer des ponts entre chaque acteurs mais aussi de créer des synergies et de réelles complémentarités avec ce qui est engagé autour de la convention cadre Conseil Régional / CCI International.

→ Prospection et recherche d'investisseurs.

Une réorientation des missions de NFX a été engagée sur la notion spécifique de la prospection et du renforcement de la démarche sur la recherche d'investisseurs. C'est dans cette logique que des accords de représentativité ont été signés entre NFX et des pôles d'excellence et de compétitivité pour des démarches de prospection à l'étranger, notamment sur la participation à des Foires et Salons à l'étranger.

→ La Communication Economique à l'International.

Un comité de pilotage dédié à cette question est mis en place réunissant dans le cadre de la gouvernance du SRDE les acteurs principaux du développement économique international en Région Nord - Pas de Calais.

Ce comité de pilotage se donne pour objectif de définir une stratégie commune et partagée et de proposer les voies et les moyens d'une communication à la hauteur des enjeux de notre région.

→ La coopération économique décentralisée.

Il semble opportun de valoriser les liens existants avec les régions ayant conclu des accords de coopération décentralisée avec la Région Nord - Pas de Calais. Au delà de l'appui engagé, ces régions sont et pourront devenir de futures zones de prospection et de partenariat économique.

Ainsi la région Nord - Pas de Calais et la région des Doukkala Abda ont décidé de favoriser dans le cadre d'un partenariat actif, le développement de relations dans des domaines d'intervention qui relèvent de leurs compétences, de leurs moyens, et de leur savoir-faire.

Les deux régions ont souhaité aussi que les entreprises de leur territoire puissent tisser des liens de partenariat dans un esprit « gagnant - gagnant » notamment dans l'expérimentation et la mise en œuvre d'un programme de Compagnonnage Industriel Inter - Entreprises.

Considérant la volonté de développer des échanges forts entre nos deux régions, la méthodologie du Compagnonnage Inter - Entreprises privilégie le rapprochement d'entreprises industrielles de « même métier » dans le but d'instaurer des relations partenariales entre producteurs du Nord et du Sud.

Cette démarche vise à générer des alliances inter industrielles, de plus en plus indispensable à la survie et au développement de bon nombre de PME.

La démarche du Compagnonnage Inter - Entreprises implique la mise en œuvre de trois principes fondamentaux :

- La rencontre et le rapprochement des hommes,
- Le langage des métiers,
- L'idée de partage..

Thème ayant fait l'objet d'un approfondissement

→ Soutien aux organisations syndicales

Conformément aux débats issus des conférences permanentes et de la conférence annuelle du 26 janvier 2007, il a été convenu de mener une réflexion sur le soutien des organisations syndicales dans leurs coopérations avec leurs homologues dans les autres pays avec la mise en place d'un Comité Technique Opérationnel. Cette réflexion doit permettre de contribuer au développement économique régional.

La démarche s'articulerait autour du Conseil Syndical Interrégional (CSI) qui regroupe 9 organisations syndicales : 3 françaises : CFDT/UNSA, CGT, FO - 4 belges : ABVV, ACV, FGTB, CSC et une anglaise : TUC.

Le plan de travail du CSI repose sur 4 priorités qui doivent, par ailleurs, faire l'objet de développement dans le cadre de l'Avis International du SRDE à savoir :

- les districts transfrontaliers ;
- Le dialogue social transfrontalier sur les thèmes en discussion suivant : le lycée international, l'adaptation, la formation emploi, la validation des acquis et de l'expérience professionnelle ;
- La production d'un rapport annuel sur les freins à la mobilité ;

- La création d'un centre de ressources.

Bilan 2006

→ Internationaliser les PME régionales (Source : NORCOMEX)

- Développement du site Internet portail de l'international : www.international-nordpasdecalais.fr - lancement de la campagne de communication
- Cap sur l'International : réalisation de 19 diagnostics stratégiques, 14 Business plan et 12 plans d'actions commerciales
- Développement de l'outil de diagnostic « Eval'Export » primé lors de CCI Pro 2006
- Développement de l'action menée par le Département Salons Internationaux (DSI) : 139 exposants (10 salons) emmenés dans 12 pays
- Sensibilisation des PME et veille des marchés étrangers : 22 journées d'information avec RDV individuels - 456 entreprises participantes
- Forum de l'Emploi International : 36 entreprises - 200 étudiants - 76 projets identifiés
- Formation continue et diffusion d'une culture internationale : 40 sessions ont permis de former 491 stagiaires professionnels.

→ Attirer les investisseurs étrangers (Source : NFX)

- 236 dossiers exogènes enregistrés et traités par NFX (215 en 2005 pour la même période). En 2006, l'origine des projets ouverts montre un renforcement des projets en provenance d'Asie avec 52 projets enregistrés (dont 30 venant du Japon, 14 de Chine et 3 d'Inde, les projets en provenance de ces deux derniers pays émetteurs n'étant pas forcément très qualifiés) contre 132 projets en provenance d'Europe et 41 projets en provenance d'Amérique du Nord.
- 27 projets ont été gagnés par NFX en 2006 représentant 911 millions d'euros d'investissement et 2 917 emplois (dont Glaxo Smith Kline - GSK - à Saint-Amand pour la production d'un vaccin innovant contre le cancer du col de l'utérus impliquant la création à terme de 750 emplois).
- Les projets correspondant à la fonction de « production » représentent 80 % des projets gagnés.
- Les projets gagnés se situent majoritairement dans les secteurs prioritaires (transports, agro-biotech) mais également dans des secteurs comme l'emballage, les centres d'appels, la plasturgie et les matériaux.

PROMOUVOIR UNE REGION SOLIDAIRE ET ATTENTIVE A L'EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES

Objectifs

La solidarité est un élément fondamental de la politique économique du Conseil régional. Le SRDE exprime cette volonté de veiller à un développement équilibré de tous les territoires et à une mise en synergie. Le choix d'une prise en compte des spécificités de chacun des territoires de la région est une première réponse à cette recherche d'équilibre.

Lors de la Conférence Permanente du 25 octobre 2006, 14 avis de Territoires ont été pris, présentant le contexte, les enjeux, les plans d'actions et de financement prévisionnels que l'ensemble des acteurs économiques locaux envisagent pour 2007 - 2008 et 2009.

Sur cette base, la Conférence Annuelle du SRDE du 26 janvier 2007 a officialisé le démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif : les Plans Locaux de Développement Economique (PLDE).

Les PLDE : « un territoire, un projet de développement économique, un engagement »

Résultats attendus

Les PLDE correspondent à la mise en œuvre de plans d'actions économiques opérationnels de 3 ans.

Ils traduisent le point de rencontre entre les priorités économiques portées localement par les Pays, les communautés urbaines, ou d'agglomération, et les priorités économiques retenues et mises en œuvre par la Région.

Ils ont pour objectifs de :

- développer la convergence, la synergie et la rationalisation des politiques et interventions publiques en matière de développement économique sur les territoires
- améliorer la lisibilité des interventions économiques, notamment sur le plan financier (moyens mobilisés par chacun des partenaires)
- renforcer l'adaptation des politiques économiques aux spécificités des territoires tout en maintenant une cohérence régionale
- permettre à la Région de jouer pleinement son rôle d'assembleur et de facilitateur en matière économique

Les PLDE seront formalisés par une convention cadre de 3 ans entre la Région et le territoire (Pays ou Agglomération) et une charte d'engagement des acteurs économiques pour le développement du territoire.

La charte d'engagement sera signée par les membres du Conseil de Gouvernance, composé des acteurs œuvrant pour le développement économique de chacun des territoires.

La mise en œuvre des PLDE sur l'ensemble des territoires de la Région est envisagée de manière progressive, sur la base de la stratégie de développement économique des territoires.

Les PLDE seront construits conjointement par le Territoire et la Région.

Etat d'avancement

L'état d'avancement de la mise en œuvre des PLDE sur les territoires est le suivant :

Pays des Sept Vallées : signature officielle de la convention cadre le 1^{er} juin 2007 lors de la Conférence Permanente du SRDE

Communauté d'agglomération Artois Comm. : axes stratégiques définis et plan d'actions en cours d'élaboration

Pays du Cambrésis : travail d'élaboration en cours

MOBILISER ET COORDONNER LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Objectifs

Le Nord - Pas de Calais est riche d'outils financiers susceptibles d'intervenir sur la plupart des phases de la vie des entreprises (création, développement...), sur un large panel d'entreprises (industries, micro entreprises solidaires...) ou pour soutenir des dynamiques particulières (rénovation urbaine, économie sociale et solidaire...). En 2005, l'ensemble des outils, où le Conseil Régional est actionnaire, ont investi plus de 120 millions d'euros.

Même si ces outils ont une logique financière propre, même si ces outils ne peuvent contrer des logiques purement financières imposées fortement par le marché international, il reste que les pouvoirs publics et leurs partenaires privés doivent se mobiliser pour que ces outils soutiennent un développement durable et servent les intérêts du Schéma Régional de Développement Economique.

La priorité est de soutenir des entreprises présentant un projet industriel solide, qui ne s'inscrit pas uniquement dans une logique financière : des investissements pérennes, des emplois de qualité (volet de formation). L'économie sociale et solidaire doit disposer d'outils prenant en compte sa particularité.

Résultats attendus

La plupart des politiques préconisées par le SRDE vise au développement de projets d'entreprises pour permettre leur adaptation aux évolutions actuelles ou leur implantation dans la région, avec l'objectif de créer de l'emploi de qualité. Or, un élément majeur de réussite est la capitalisation solide de ces entreprises.

Les outils financiers sont un élément majeur pour permettre à ces projets de se concrétiser. Ils doivent donc être construits en cohérence avec les politiques mises en œuvre.

Avec l'ensemble de ces outils, le Nord - Pas de Calais sera en mesure de répondre à tout besoin financier d'entreprise, à n'importe quel moment de sa vie, dès lors que le projet est solide... Une communication de cette spécificité régionale devra être faite dans le cadre de « La Créativallée ».

Ainsi, le Nord - Pas de Calais devra être en mesure de prendre des risques importants sur des dossiers d'amorçage (innovation - valorisation de la recherche), sur la reprise/transmission d'entreprise.

Trois questions se posent :

- travailler à l'articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires .
- travailler à l'articulation en bonne intelligence avec les autres outils régionaux (où les pouvoirs publics ne participent pas au capital), comme par exemple PARTICIPEX, NORD CREATION, NORD FINANCEMENT, BATIXIS, l'IRD... En effet, une articulation régionale sera nécessaire pour soutenir des projets risqués et fortement capitalistiques.
- Œuvrer au soutien des structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité, et à leur articulation avec les autres dispositifs mentionnés ci-dessus. Affranchis d'une logique exclusivement financière, ils apportent aux entreprises une attention individuelle propice à leur développement harmonieux.

Etat d'avancement

Bilan d'activité 2006 des outils financiers dont la Région est actionnaire

	Nb de dossiers décidés		Montants décidés en K€		Créations d'emplois prévues	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Autonomie et Solidarité	10	29	241	1 015	-	486
Batinorest	60	47	81 390	90 800	970	-
Batixia			1 500			
Caisse Solidaire	68		1 179		195	
Finorpa PP	66	65	8 280	7 950	766	862
Finorpa SCR	62	47	12 050	19 105	689	980
FRG ¹	100		11 000		3 000 création et maintien	
INOVAM	5	5	600	615	-	-
Inseraction 62 et Nord Actif	498	638	5 487	8 253	1 799 création et maintien	2 011 création et maintien

Bilan d'activité 2006 des aides aux entreprises de la Région

	Nombre de dossiers décidés	Montants décidés en K€	Créations d'emplois prévues
Contrat de développement	33	4 691	803
FSI	16	6 800	1 834
Avances Remboursables	3	1 050	Maintien de 350

¹ pour le FRG ainsi qu'inseraction 62 et nord actif une partie des engagements concernent des garanties accordées, le montant repris correspond donc au montant des financements mobilisés.

Enjeu 1 : articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des directeurs des outils financiers dont la Région est actionnaire a été constitué en 2006. Il se réunit au minimum deux fois par an et vise à mailler les différents outils.

L'année 2006 a été axée sur une bonne connaissance réciproque des champs d'intervention de chacun et la mise en œuvre informelle de partenariats.

L'année 2007 va être axée sur un renforcement des liens entre les outils financiers.

Des groupes thématiques, sous le pilotage des différents outils financiers, ont été constitués :

- Economie Sociale et Solidaire - pilote : Inseraction 62, Nord Actif
- Innovation, pôles de compétitivité - co-pilote : Inovam, Finorpa
- Transmission - pilote : Finorpa
- Volet immobilier des projets - pilote : Batinorest.

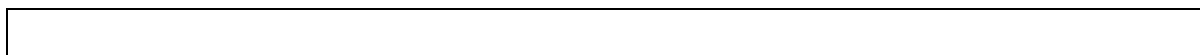
Une formation-information sur le thème « emplois de qualité » se met en place avec l'ARACT, en direction des chargés d'affaires des différents outils, afin que cette dimension soit bien intégrée dans toutes les démarches et instructions. Elle devrait se tenir en septembre 2007.

Un bilan d'activité « type » devrait être mis en place permettant une comparabilité des données et une extraction par territoire.

Enjeu 3 : soutien aux structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité et articulation avec les autres dispositifs.

Un premier rapprochement a été opéré avec le club de business angels piloté par la CRCI, B2A Nord Pas de Calais, au travers notamment de la participation de la Région à *la semaine des Business Angels* qui s'est déroulée à Lille le 27 novembre 2006.

L'année 2007 doit viser à la mise en réseau de ce club avec les différents outils financiers régionaux.



FAIRE DU NORD - PAS DE CALAIS UNE REGION HAUTEMENT AVANCEE DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Objectifs

Déjà reconnue pour ces initiatives prises depuis 1998 vis à vis de sa population et de ses territoires, le Nord - Pas de Calais a l'ambition de devenir une région hautement avancée dans les Technologies de l'Information et de la Communication.

Cette ambition se traduit par la création d'un environnement favorable et attractif au développement économique avec par exemple :

- la résorption des zones d'ombres, pour que chaque habitant puisse avoir accès à du haut débit et que chaque entreprise bénéficie d'un accès haut débit adapté à ses besoins.
- l'équipement de parcs d'affaires pour donner au Nord - Pas de Calais des avantages compétitifs vis à vis d'autres régions,
- le développement de services à destination des collectivités locales et de leurs habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration,
- la diffusion des TIC au sein des entreprises, et en particulier des PME, revêt un caractère fondamental pour la compétitivité régionale, qu'il s'agisse d'améliorer la performance interne de l'entreprise ou de faciliter ses relations avec ses partenaires (clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, ...)
- la mise en place d'une filière numérique régionale autour d'une stratégie cohérente entre plusieurs thèmes (e-business, e-commerce, contenus numériques) et plusieurs sites régionaux,
- avec l'implantation de l'INRIA sur la Haute Borne.

Résultats attendus

Mettre en place un premier groupe de travail « d'analyse et de services pour les télécommunications en région » ayant pour principales missions : l'observation et le contrôle de l'évolution des télécommunications en région, la veille et la prospective, la proposition de préconisations en termes de résorption de zones d'ombre, de stratégie d'équipements de parcs d'affaires... Ce groupe de travail sera ouvert aux membres de la Conférence Permanente du SRDE et sera également ouvert à des institutions extérieures comme l'ARCEP.

Un premier travail consistera à se doter des premiers éléments de connaissance et de méthodologie: convention avec les opérateurs pour une mise à disposition d'information sur les réseaux, recours à une expertise technico-économique externe... Il s'agira ensuite d'établir la cartographie régionale des réseaux, des zones d'ombres, les tableaux de bord de la desserte télécoms des ZAE ...

Les travaux de ce groupe permettront de préciser :

- La qualification technologique et tarifaire de la desserte en télécommunications des ZAE de la région (Label « Haute Qualité Technologique ») : opérateurs présents dans les zones, services disponibles, tarifs pratiqués, adéquation offre / demande de télécoms ... en vue d'un « cartographie et tableau de bord de la desserte en Télécoms des ZAE » ; sensibilisation des aménageurs de zones d'activités au pré-équipement en infrastructures neutres des ZAE et co-financement des pré-équipements.
- De définir avec les aménageurs de ZAE et des représentants économiques et professionnels (CRCI, syndicats professionnels, pôles de compétitivité ...) les besoins en équipements TIC mutualisables (de type services et applications professionnels) sur les zones d'intérêt stratégique pour la région

Mettre en place un deuxième groupe de travail sur le développement de services à destination des entreprises et des habitants, pour améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration. Plusieurs actions sont possibles : l'animation de la communauté publique régionale intéressée par les TIC, nouvelles missions pour les cyber-centres et la mise en place de pack-services, une expérimentation à l'échelle d'un territoire sera menée concernant un centre de ressources régional d'accompagnement des collectivités territoriales, ...

Structurer le secteur des TIC et renforcer l'appropriation des usages les plus innovants des TIC par les PME (outils collaboratifs, veille, accompagnement, sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs régionaux et locaux).

Etat d'avancement

DOMAINE TELECOMMUNICATIONS

- Pour ce qui concerne, l'observation du marché régional des télécommunications, les premières cartographies de l'accès à l'Internet haut-débit ont été réalisées à partir des données fournies par France Télécom (ADSL) et HDRR (Wimax). Par ailleurs, des actions de fonds sont engagées qui aboutiront à la mise en place d'un observatoire multi-technologies, portant sur l'ensemble des services internet haut-débit (grand public et entreprises), téléphonie mobile, tnt...proposés par les opérateurs aux habitants et aux entreprises implantées ou non en ZAE ;
- De façon complémentaire, des relations fréquentes ont lieu avec ces opérateurs de télécommunications afin de les accompagner dans la définition de leur plan de déploiement mais aussi, accompagner les collectivités et aménageurs dans la compréhension de ces plans ;
- Les communes de la région Nord- Pas de Calais, partiellement éligibles à l'ADSL, ont été destinataires d'informations leur donnant leur taux de couverture ADSL ainsi que les perspectives 2007-2008 de couverture Wimax;
- Des projets initiés par des collectivités désireuses de résorber leur(s) zone(s) d'ombre ont été soutenus par la Région. Ce sont près de 1200 abonnés potentiels

(particuliers, artisans, commerçants, TPE-PME) qui ainsi bénéficieront indirectement de l'intervention de la Région

- L'ensemble de ces actions sont conçues et mises en œuvre au niveau régional, en articulation étroite avec les instances nationales que sont la DIACT et l'ARCEP, dans le cadre de leurs groupes de travail respectifs.

DOMAINE APPLICATIONS ET SERVICES

De larges réunions d'information se sont tenues les 15/12/06 et 27/03/07 pour présenter les nouveaux dispositifs de soutien que le Conseil Régional propose aux collectivités locales pour développer leur offre de services numériques.

Dans le cadre du volet Démocratie territoriale, elle a mis en place des dispositifs ouverts aux communes et intercommunalités afin qu'elles puissent mobiliser les TIC pour améliorer les relations élus / citoyens / administrations:

- Packs Services pour permettre au réseau des cyber-centres PACKS SERVICES pour permettre au réseau des cybers-centres (200) d'apporter de nouveaux services à la population. Les thématiques actuellement retenues sont: "lisibilité et accessibilité des politiques régionales", "TIC et développement des territoires", "TIC et participation citoyenne".
- ARTIC pour aider l'intégration concertée de l'usage des TIC au sein des stratégies de développement local,
- DREAM+ pour aider à l'émergence de projets en matière d'usage des TIC au service de démarches de participation citoyenne et pour soutenir des réalisations exemplaires dans le domaine,
- PRATIC pour d'une part aider à la mise en œuvre d'actions TIC innovantes en matière de fourniture de services d'intérêt public et d'autre part pour faciliter la conduite du changement liée à la mise en place de services numériques.

La première réunion des deux groupes de travail se tiendra le 14 Mai 2007.

Objectifs

La région Nord - Pas de Calais a connu des mutations considérables dans les domaines de la création-reprise d'entreprises, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, de l'innovation, de l'attraction d'investisseurs étrangers...

Ces mutations sont sous valorisées et méconnues alors qu'elle peuvent constituer des leviers de motivation :

- auprès de la population pour entreprendre, innover, sensibiliser à l'entrepreneuriat et faire preuve de dynamisme en général,
- auprès de cibles externes à la région Nord - Pas de Calais (nationales et internationales) pour venir s'implanter, entreprendre et innover en Nord - Pas de Calais.

Ces facteurs de dynamismes peuvent également être associés à la position géographique avantageuse du Nord - Pas de Calais au cœur de l'Europe du Nord.

Il s'agit de créer et de valoriser une marque « Le Nord - Pas de Calais - La Créativallée », à partir de cet existant régional.

Les objectifs finaux sont les suivants :

- accélérer le renouveau de notre tissu économique par l'entraînement de la population en montrant des réussites régionales. En effet, la création, le développement, la transmission d'entreprise et l'innovation sont des facteurs clés de cette mutation.
- renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des créateurs et entrepreneurs en développant une valeur ajoutée d'image.

Résultats attendus

Le portage de la marque se fera sur la base du volontariat des porteurs d'initiatives. Pour porter cette marque, ces initiatives devront être au préalable labellisées par un Comité de Marque.

En effet, la valeur que représente la marque « La Créativallée » nécessite que celle-ci soit développée de façon organisée et professionnelle. C'est pourquoi un Comité de Marque sera créé. En amont, un comité technique de réflexion est chargé d'établir des propositions en termes de stratégie. Il réunit les instances de « Je crée », « j'innove », de NFX, de la CRCI, de l'association « Créativallée »...

L'animation de ce comité sera confiée à l'association « Créativallée » qui existe depuis 2001. Elle a pour objet le développement de la culture de l'entrepreneuriat, par la promotion et la valorisation d'initiatives réussies dans ce domaine.

Les premières pistes de réflexion sur les types d'actions éligibles sont les suivantes :

- Toute action de communication permettant de relayer le message « Nord- Pas de Calais - La Créativallée », clairement affiché ou en signature de documents écrits ou audiovisuels pour signaler l'origine de la structure émettrice et son adhésion à une ambition régionale.
- Toutes actions liées à la promotion de l'innovation, de la création-reprise d'entreprise, la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, la promotion de la région Nord- Pas de Calais.

Les premières pistes de réflexion sur les modalités de sélection des projets sont les suivantes :

- Les actions doivent émaner de structures agissant sur le territoire régional ou en étant originaire.
- Les actions doivent traiter des thèmes précisés dans le chapitre éligibilité : innovation, création- reprise d'entreprise, sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, attractivité de la région Nord- Pas de Calais.
- Les projets devront respecter une « Charte de marque » qui elle-même sera dans la droite ligne du Schéma Régional de Développement Economique.

Les indicateurs de réalisation devront s'évaluer à partir du nombre d'actions de valorisation menée sur le territoire régional et en dehors : manifestations, communications écrites, Web ou audiovisuelles...

Les indicateurs de résultats et d'impact pourront être constitués à partir des retombées médias, du nombre de personnes mobilisées autour d'un message lié à « Le Nord-Pas de Calais - La Créativallée ».

Le résultat pourra aussi être mesuré à partir d'une enquête d'image de la région menée de manière récurrente aux niveaux régional, national et international.

Etat d'avancement

Depuis 2006, le Comité technique a travaillé à la définition du contenu de la marque, son organisation et sa mise en œuvre.

Lors du premier Comité de Marque du 28 mars 2007, l'ensemble du projet (contenu, calendrier d'actions, budget) a été présenté et validé. Ainsi dès début juillet 2007, l'association Créativallée pourra recruter un premier animateur, lancer les travaux liés à la charte graphique, à la création du site portail, rédiger le dossier de « labellisation » et préparer l'enquête d'opinion qui se déroulera en septembre / octobre 2007.

Une conférence de presse de lancement de la marque est programmée courant novembre 2007. A cette occasion, seront publiés les résultats de l'enquête d'opinion dite « point zéro ». Un second Comité de Marque, prévu en octobre, validera l'organisation de la conférence de presse et son contenu.

Le Salon euro-régional « CREER » qui se tiendra à Lille Grand Palais en septembre 2007 est une illustration très forte du dynamisme de « La Créativallée ». 150 exposants et plus de 10 000 visiteurs y sont attendus. Une centaine d'ateliers grand public seront organisés sur les thèmes de la création, du développement et de la reprise-transmission d'entreprise, du financement, de la franchise, etc. Dans le cadre du colloque européen, 16 workshops seront animés par des experts internationaux. Ces workshops, destinés

aux professionnels et acteurs de la création - reprise d'entreprise, traiteront des sujets touchant à l'innovation, la culture entrepreneuriale, le développement de l'entreprise et le financement.

D'ici fin 2007, il est prévu environ 20 retombées de presse nationales, 10 retombées de presse internationales, et une vingtaine d'initiatives labellisées.

-II-

Avis

Le Programme Régional de Développement de l'Artisanat

Schéma Régional de Développement Economique

Avis

« Plan Régional de Développement de l'Artisanat (P.R.D.A.) »

Ambition

- La Région Nord - Pas de Calais compte 38 000 entreprises artisanales, qui emploient 118 000 salariés et forment 8 000 apprentis par an. L'artisanat représente 10% de la population active régionale.
- Près de 30% de chefs d'entreprise ont aujourd'hui plus de 55 ans.
- La CRMA estime que près de 800 entreprises artisanales (représentant 2 000 emplois) pourraient être cédées dans de bonnes conditions si elles bénéficiaient d'un accompagnement adapté.

L'ambition du Plan Régional de Développement de l'Artisanat 2007-2013 est d'amener la région Nord - Pas de Calais au tout premier rang national en terme de développement de l'artisanat, soit :

- passer de 38 000 entreprises artisanales à 55 000,
- passer de 118 000 salariés à 160 000.

Cela signifie :

- 1) Soutenir la Création - Transmission - Reprise d'entreprises artisanales :
- Passer de 3 800 entreprises créées en 2006 à 6 000 créées en 2013, soit une augmentation de 15% par an, avec l'objectif d'accompagner 50% des créations,
- Tripler la transmission d'entreprises (passer de 450 en 2006 à 1600 en 2013, soit une augmentation de + 20% par an) et rencontrer systématiquement tous les chefs d'entreprises de plus de 50 ans pour les accompagner dans leur transmission,
- 2) Soutenir le Développement des entreprises artisanales :
- Soutenir le développement des entreprises, avec un objectif de 2 000 entreprises concernées par an en 2013,
- 3) Développer des outils financiers spécifiques :
- Doter le Nord - Pas de Calais d'outils financiers spécifiques aux besoins du secteur des Métiers (création - transmission - développement), avec un objectif de 600 entreprises financées chaque année,
- 4) Communiquer auprès du grand public :
- Mettre en œuvre, dans le Nord - Pas de Calais, un plan de communication de grande envergure pour promouvoir l'artisanat auprès du grand public : sensibiliser les habitants, les inciter à créer ou reprendre une activité artisanale, les orienter vers l'ensemble du dispositif, améliorer l'image des métiers de l'artisanat.

Articulation aux autres thèmes du SRDE

- *PRCTE* : le PRDA doit compléter les actions du PRCTE en matière de création et de reprise d'entreprises artisanales.
- *Les outils financiers* : les Plates Formes d'Initiative Locales soutiennent la création et la reprise d'entreprises artisanales. D'autres dispositifs complémentaires et adaptés seront intégrés au PRDA.
- *L'équilibre entre les territoires* : le PRDA sera décliné dans chacun des territoires régionaux, dans le cadre des Plans Locaux de Développement Economique. Le tableau joint précise le nombre d'entreprises et les progressions attendues.

Bilan des partenaires

- En matière de création et de reprise d'entreprises, les Chambres Départementales de Métiers et de l'Artisanat ont accueilli en 2006 près de 6 000 porteurs de projet, et ont accompagné 1 550 entreprises artisanales dans leur création ou leur reprise.
1 500 chefs d'entreprise ont été sensibilisés à la transmission de leur entreprise et 160 diagnostics d'entreprises ont été réalisés.
- 60% des artisans ont une double immatriculation (Chambre de Métiers - Chambre de Commerce et d'Industrie). Certaines actions menées en faveur des artisans sont donc co-organisées par ces deux organismes : forum, bourse d'échanges, le réseau Transcommerce-Transartisanat (pour faciliter la transmission - environ 7% des transmissions annuelles sont réalisées par cet outil). Les annonces sont diffusées sur les sites www.transcommerce.com et www.transartisanat.com.
- Les sites www.jecree.fr, www.jereprends.fr et www.artisanat-npdc.fr sont les autres outils d'information et de mise en contact à la disposition des porteurs de projets et des artisans. Ces outils de communication seront repris dans le plan de communication.
- Des actions d'amélioration des performances des artisans dans la conduite de leurs entreprises (gestion, commercialisation, démarches qualité, environnement, formation des chefs d'entreprises et des salariés, innovation) sont mises en œuvre et concernent 500 entreprises par an.
- Les territoires œuvrent pour améliorer l'offre immobilière (zones d'activité artisanales).
- Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais soutiennent le développement des entreprises artisanales (en faveur de l'insertion de publics en difficulté, des groupements d'employeur...), la transmission, et

l'activité d'observatoires départementaux sur l'emploi et les métiers dans l'artisanat, ainsi que la sensibilisation à ces métiers dans les collèges.

- L'Etat mobilise un certain nombre de dispositifs de droit commun en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises artisanales, ainsi que des dispositifs de formation dans le secteur (FISAC, GPEC, etc.).

- Plus de 600 créations et reprises d'entreprises artisanales ont été financées par une Plate Forme d'Initiative Locale dans le cadre du PRCTE. Certains territoires se sont dotés de dispositifs (intérêts bonifiés).

Stratégie

1) Soutenir la création, la transmission et la reprise d'entreprises artisanales

En lien avec le PRCTE :

- Maintenir l'effort entrepris depuis 2002 sur la sensibilisation, l'accueil et l'accompagnement,
- Soutenir la formation à la création d'entreprises artisanales,
- Construire une offre de proximité proactive, avec des prospecteurs chargés de rencontrer tous les chefs d'entreprises âgés de plus de 50 ans,
- Sensibiliser les prescripteurs : banques, experts comptables, agences immobilières, etc.,
- Sensibiliser à la reprise d'entreprise dans les centres d'apprentissages.

Concomitamment à ces actions, un plan spécifique en faveur de la transmission d'entreprises artisanales doit être mis en place. Il devra être adapté en fonction de trois catégories d'entreprises :

- les entreprises pour lesquelles la transmission pose principalement le problème de l'évaluation du fonds et du rapprochement avec un repreneur potentiel. Pour ces entreprises, les actions organisées dans le cadre du PRCTE devront être amplifiées,
- les entreprises potentiellement transmissibles, mais pour lesquelles un programme d'accompagnement (formation, investissements,...) doit être mis en œuvre afin de permettre leur transmission.
- une dernière catégorie d'entreprises pour laquelle la transmission semble impossible, soit du fait de l'activité même, soit du fait de l'absence de valeur de l'entreprise. Il s'agira alors de mettre en place un plan d'accompagnement au départ permettant notamment d'assurer la sécurisation de l'emploi des salariés qui, par le fait de la fermeture de l'entreprise, risquent de s'en trouver privés.

2) *Soutenir le développement des entreprises artisanales*

- mettre en place des actions collectives permettant aux entreprises artisanales de renforcer leur capacité à s'adapter aux aléas économiques actuels,
- poursuivre le développement de l'apprentissage et de la formation permanente,
- des actions spécifiques compléteront les dispositifs de droit commun, qui veilleront à intégrer les spécificités de l'artisanat.
- Ces actions collectives concerneront en priorité :
 - Le développement commercial et organisationnel des entreprises artisanales, les démarches qualité et leur accès aux marchés transfrontaliers et à l'international,
 - Leur modernisation et leur développement durable : accès aux TIC, transferts de technologie, management environnemental de l'entreprise,
 - La mobilisation et l'amélioration de la gestion des ressources humaines des entreprises : consolidation de l'emploi existant, développement des perspectives d'embauche.

3) *Développer des outils financiers régionaux pour accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises artisanales*

En lien avec le PRCTE, il s'agit de soutenir l'ensemble des outils finançant les nouvelles entreprises artisanales, telles les Plates Formes d'Initiative Locales.

Les outils financiers du PRDA doivent également compléter les actions collectives mises en œuvre, en facilitant aux entreprises artisanales l'accès au crédit bancaire, et leur donner ainsi les moyens de se créer, d'investir et de se développer.

- *pour la création et la transmission* : mise en place d'un dispositif spécifique d'avances remboursables, sous forme de prêts d'honneur, destinés aux entreprises artisanales,
- *pour le développement* : mise en place d'avances remboursables en faveur des jeunes entreprises artisanales (au moins 3 ans d'activité) porteuses d'un projet de développement conduisant à créer au moins un emploi,

- *pour la création, la reprise et le développement en milieu rural (dans les communes de moins de 2 000 habitants ne faisant pas partie d'une agglomération) et dans les quartiers urbains en difficulté (CUCS) : une subvention pourra être octroyée en complément des avances remboursables.*
 - *pour la création, la transmission et le développement : soutien à une société de caution mutuelle pour aider les entreprises artisanales à accéder au crédit bancaire. Il s'agira de favoriser l'accès au crédit en garantissant les concours consentis par les établissements de crédits avec une quotité de risque supérieure à celle pratiquée aujourd'hui dans le cadre du cautionnement mutuel. Cette intervention permettra de couvrir un risque que les prêteurs n'auraient pas pris seuls, ou auraient pris avec des exigences de garantie difficiles à satisfaire pour le chef d'entreprise.*
- 4) *Mettre en œuvre, dans le Nord - Pas de Calais, un plan de communication de grande envergure pour promouvoir l'artisanat auprès du grand public*

Un plan de communication adapté sera proposé en liaison avec les campagnes de communication du PRCTE et les campagnes nationales de l'artisanat et des métiers. Des actions de communication sont en cours : campagnes à l'initiative des organisations nationales, campagne régionale en faveur de l'apprentissage. Des outils de communication existent (sites Internet, par exemple). La future campagne de communication s'articulera donc autour de ces actions.

Organisation

- Le comité de pilotage de cette politique est la conférence permanente du Schéma Régional de Développement Economique.
- Un comité technique, chargé de la mise en œuvre, regroupera les services du Conseil Régional, de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, des Chambres Départementales de Métiers et de l'Artisanat, de l'Etat, des Conseils Généraux, des Organisations Professionnelles, de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et de la Caisse des Dépôts. Il sera co-présidé par le Conseil Régional et par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Un comité de pilotage restreint se tiendra, aussi souvent que nécessaire, avec les représentants de ces institutions.

Plan d'action pluriannuel

	Fin 2007	2008	2009
Soutien à la création	+ 15% de création d'entreprises artisanales (4 370 créations)	+ 15% de création d'entreprises artisanales (5 025 créations)	+ 15% de création d'entreprises artisanales (5 779 créations)
Soutien à la transmission	+ 20% de transmission (547 entreprises cédées)	+ 20% de transmission (656 entreprises cédées)	+ 20% de transmission (788 entreprises cédées)
Soutien au développement	1 350 entreprises accompagnées +5% d'emplois créés - action collective amélioration des performances de l'ent. - action collective environnement - approche globale formation	1 450 entreprises accompagnées +5% d'emplois créés - action collective amélioration des performances de l'ent. - action collective environnement - approche globale formation - nouvelles actions à développer	1 550 entreprises accompagnées +5% d'emplois créés - action collective amélioration des performances de l'ent. - action collective environnement - approche globale formation - nouvelles actions à développer
Outils financiers création, reprise et développement	mise en œuvre des outils financiers	500 artisans financés	600 artisans financés
Communication	lancement d'une campagne sur la reprise-transmission dans l'artisanat	campagne régionale et mise en œuvre de campagnes thématiques (réalisation des supports par actions mises en place)	campagne régionale et mise en œuvre de campagnes thématiques (réalisation des supports par actions mises en place)

Plan de financement 2007

P.R.D.A.

En k€	Conseil Régional	C(R)MA	C(R)CI	Etat	CG59	CG62	FEDER	FSE	CDC	Total
Création- Transmission- Reprise des entreprises artisanales (1)	1 503	560	918	689	250	320	543	336		5 119
Développement des entreprises artisanales	950	290	503	2 135			700			4 578
Outils financiers	2 308		205	250	136	250	314		90	3 553
Communication	300						100			400
Total	5 061	850	1 626	3 074	386	570	1 657	336	90	13 650

(1) Les chiffres indiqués concernent les actions des Chambres de Métiers et des Chambres de Commerce en Nord –Pas de Calais sur **2006**. Ils regroupent le budget PRCTE et le budget complémentaire au PRCTE des Chambres consulaires (financement en temps agent).

(2) Les chiffres indiqués pour 2007 le sont uniquement à titre indicatif.

Nombre d'entreprises artisanales par bassin d'emploi

	01/01/2007	Objectif 2013
<i>Artois-Ternois</i>	<i>2 688</i>	<i>3 890</i>
<i>Béthune Bruaysis</i>	<i>2 520</i>	<i>3 647</i>
<i>Boulonnais</i>	<i>1 592</i>	<i>2 304</i>
<i>Calaisis</i>	<i>1 021</i>	<i>1 478</i>
<i>Cambrésis</i>	<i>1 828</i>	<i>2 646</i>
<i>Douaisis</i>	<i>2 189</i>	<i>3 168</i>
<i>Dunkerquois</i>	<i>3 621</i>	<i>5 240</i>
<i>Lens Liévin Hénin Carvin</i>	<i>2 505</i>	<i>3 625</i>
<i>Lille Métropole</i>	<i>11 735</i>	<i>16 982</i>
<i>Montreuillois</i>	<i>1 474</i>	<i>2 134</i>
<i>Saint Omer</i>	<i>1 631</i>	<i>2 361</i>
<i>Sambre Avesnois</i>	<i>2 213</i>	<i>3 202</i>
<i>Valenciennois</i>	<i>2 987</i>	<i>4 323</i>
Total	38 004	55 000

-III-

Relevé de décisions de la conférence permanente

Bilan validé avec les remarques suivantes :

- La mission d'enquête sur le Commerce a pour rôle d'éclairer la problématique du Schéma Régional d'Urbanisme Commercial (et non d'élaborer le Schéma Régional d'Urbanisme Commercial),
- Volonté des partenaires sociaux d'être associés plus étroitement à la mise en œuvre des pôles d'excellences (avoir des éléments d'information, peut être même faire partie des comités de pilotage), pour influencer et donner le positionnement et l'avis des salariés sur les stratégies qui vont se définir en région,
- Confirmation de la participation de CCI Grand Lille et de Lille Métropole Communauté Urbaine aux travaux du pôle d'excellence agro alimentaire,
- Proposition de la Caisse des Dépôts de présenter les outils de capital amorçage et de capital développement aux entreprises des pôles d'excellence et de compétitivité,
- Proposition de mettre la coopération décentralisée à l'ordre du jour d'une future conférence permanente
- Adoption par la CRCI, d'un Schéma Sectoriel Innovation qui s'inscrira dans le cadre de la Plate Forme Régionale Innovation-Valorisation de la Recherche,
- Volonté des partenaires sociaux d'être associés plus étroitement à la mise en œuvre des Plans Locaux de Développement Economique

Avis sur le PRDA validé avec les remarques suivantes :

- se donner également comme objectif de développer le dialogue social afin d'améliorer les conditions de travail des salariés de l'artisanat
- volonté collective d'insister sur le volet communication du plan, pour revaloriser l'image de l'artisanat et agir sur l'orientation des jeunes vers l'apprentissage